

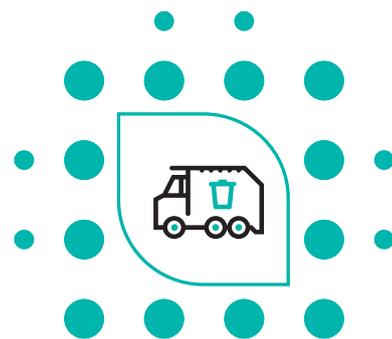
Observatoire
Déchets
Économie
Circulaire

SRADDET

Centre-Val de Loire

LA RÉGION

360°



OBSERVATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'OFFRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES
EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Synthèse

Octobre 2022

Données
2021



Plus qu'une Région, une chance

www.centre-valde Loire.fr



Cofinancé par
l'Union européenne

Un observatoire déchets et économie circulaire en région Centre-Val de Loire

L'ADEME définit l'Économie Circulaire comme un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement. L'Économie Circulaire est structurée en trois domaines d'actions et sept piliers.

L'échelle régionale constitue une échelle cohérente et légitime pour l'impulsion de démarches d'Économie Circulaire. La mise en place des exercices de planification conduits par les Régions permet de mobiliser les acteurs locaux autour d'enjeux et d'objectifs partagés, d'animation et d'accompagnement d'initiatives vertueuses sur le territoire.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fixe un certain nombre de règles dont la création et la mise en œuvre d'un Observatoire régional Déchets-Économie Circulaire.

Économie circulaire

3 domaines, 7 piliers

source ADEME



L'observatoire régional déchets-économie circulaire vise à :

- Produire de la connaissance,
- Être une aide à la décision des politiques publiques,
- Diffuser les données analysées à tous les acteurs,
- Animer et impliquer un réseau d'acteurs régionaux,
- Être un outil opérationnel de pilotage.

L'observatoire s'appuie sur des enquêtes et des études annuelles sur les cinq thématiques : déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques, déchets du bâtiment et des travaux publics, déchets dangereux et économie circulaire.

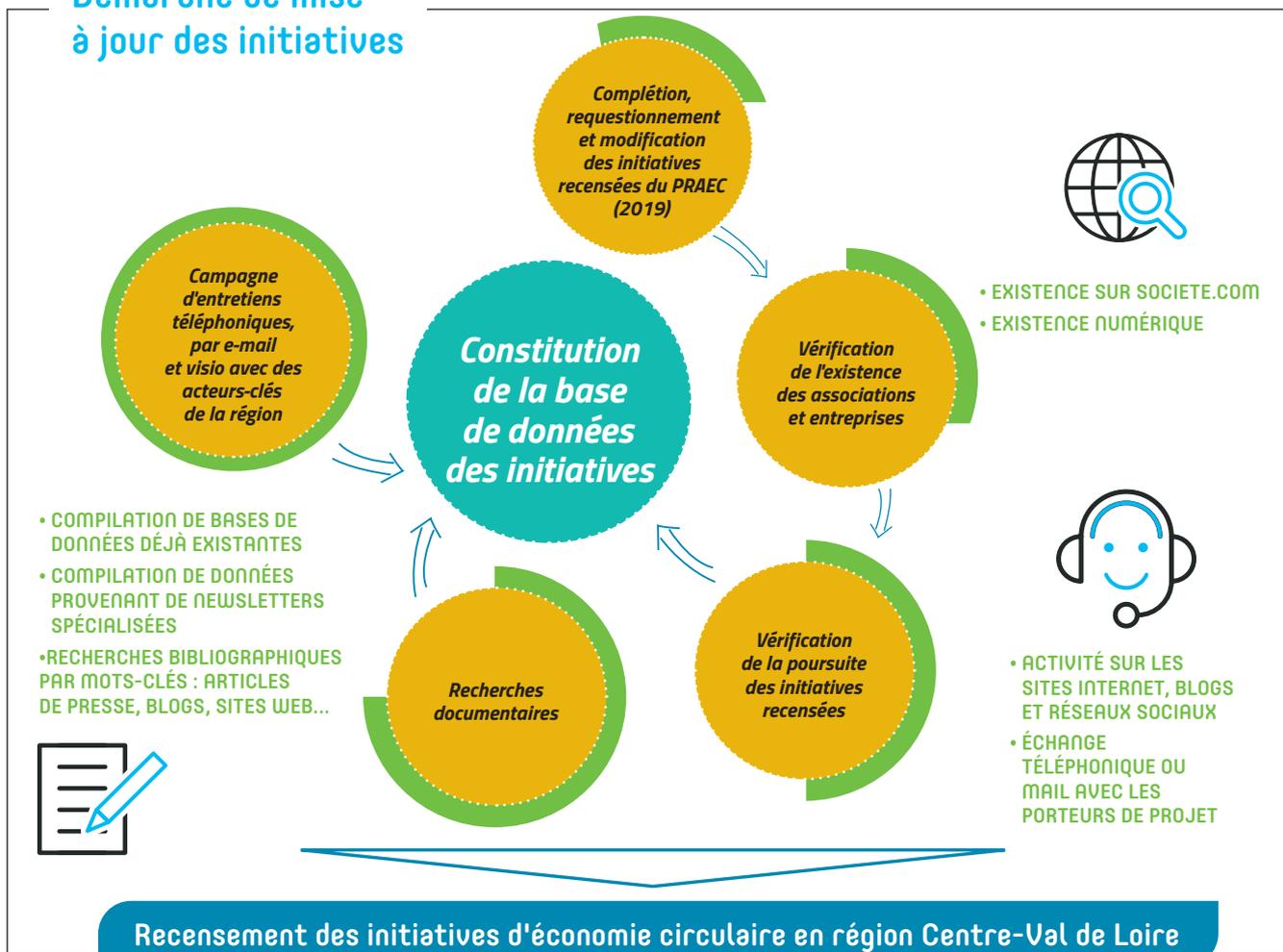
En 2021, l'étude économie circulaire s'est déroulée à travers trois actions : un recensement régional des initiatives d'économie circulaire, la définition d'indicateurs sur les trois axes, ainsi qu'une enquête resserrée sur l'offre des acteurs économiques.

Cette synthèse décrit les initiatives recensées et présente ensuite les résultats des indicateurs économie circulaire sur l'offre des acteurs économiques.

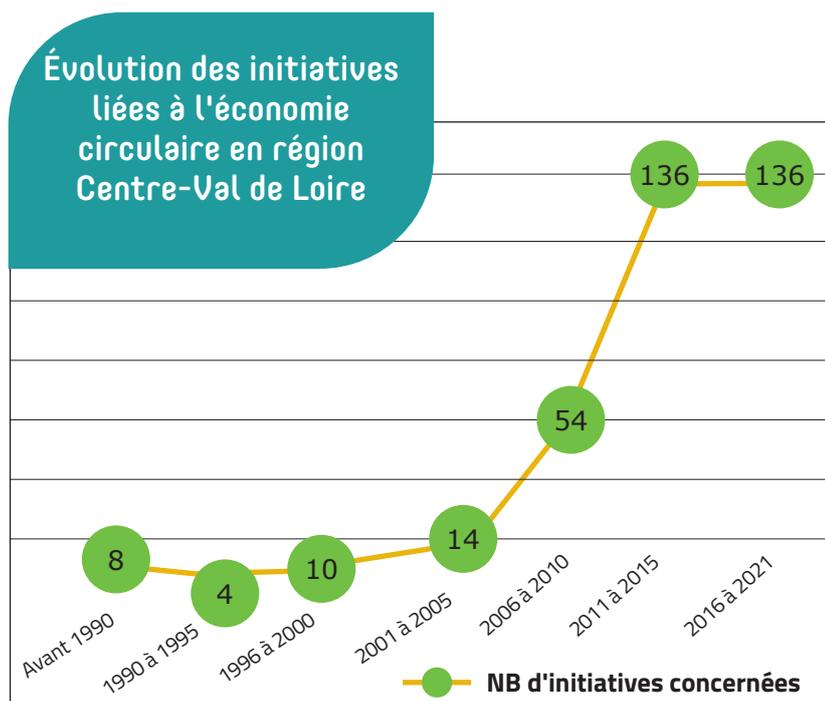
Des initiatives régionales en matière d'économie circulaire toujours plus nombreuses

Un premier état des lieux des initiatives en matière d'économie circulaire avait été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire en 2019 (PRAEC) (aujourd'hui annexé au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), recensant 233 initiatives en région. Une mise à jour de cet état des lieux a été réalisée dans le cadre des travaux 2022 de l'observatoire, sans prétendre toutefois à l'exhaustivité.

Démarche de mise à jour des initiatives



La mise à jour du recensement des initiatives sur la région Centre-Val de Loire a permis d'identifier **382 actions engagées sur le territoire en 2021.**



Accélération des initiatives

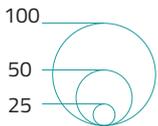
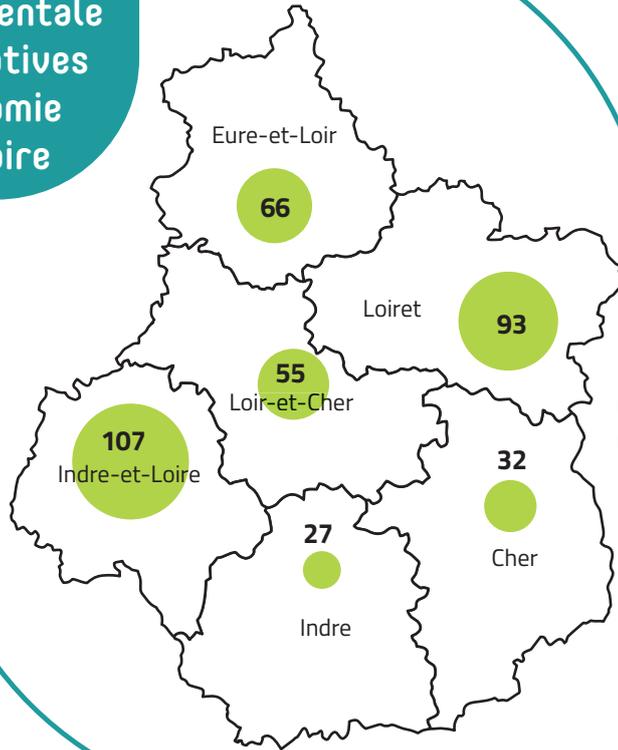
Les initiatives en matière d'économie circulaire se mettent en place sur le territoire régional depuis une quinzaine d'années et plus particulièrement depuis 2014.

Leur essor est favorisé par une prise de conscience citoyenne ainsi que par les politiques d'encouragement menées nationalement et localement dans les territoires, notamment à la suite de la mise en place de la loi NOTRE.

L'application progressive de la loi AGECE devrait permettre une accélération du déploiement de ces démarches.



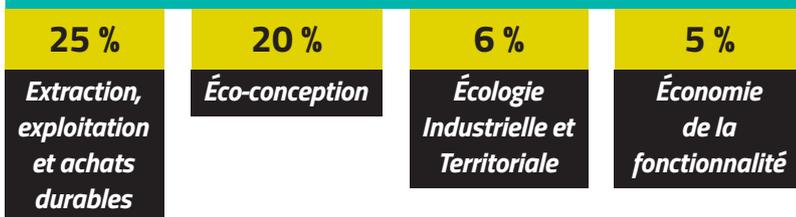
Répartition départementale des initiatives d'économie circulaire



Répartition des initiatives par domaine et pilier de l'économie circulaire

Dans chaque département, le nombre d'initiatives engagées est globalement proportionnel à la population.

OFFRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS

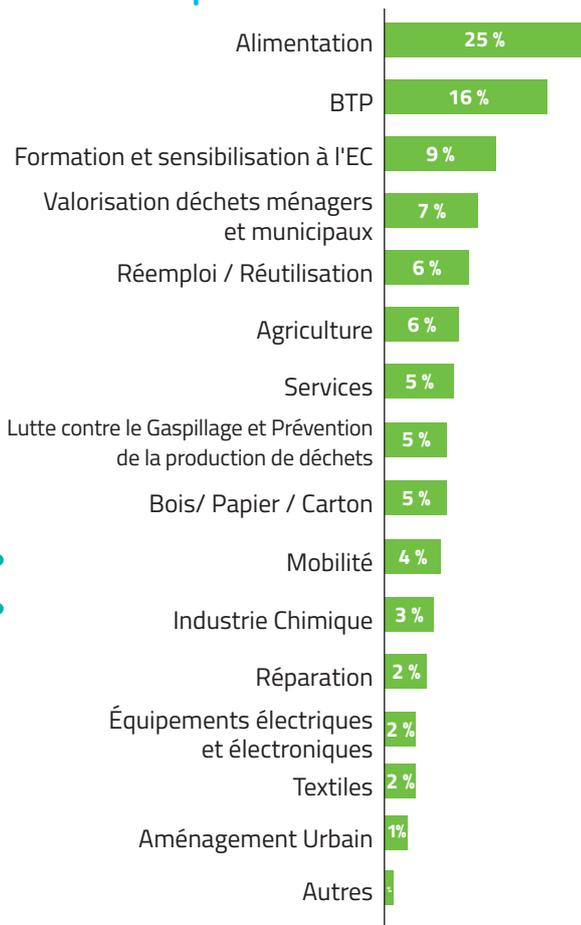


GESTION DE DÉCHETS



La majorité des initiatives recensées relèvent du domaine de l'offre des acteurs économiques. Si les initiatives d'écologie industrielle et territoriale (EIT) et d'économie de la fonctionnalité semblent encore peu représentées en région, l'approvisionnement durable (extraction, exploitation et achats durables) et l'éco-conception paraissent bien implantés sur le territoire. La prééminence de ces deux domaines est liée aux sources d'information disponibles pour le recensement des initiatives, avec un annuaire national des AMAP pour les achats durables et une base de données régionale de projets de construction notamment biosourcés. Les initiatives ayant trait au recyclage des déchets représentent également une part non négligeable des initiatives. Les acteurs semblent s'engager sur ces trois sujets qui permettent de réduire leurs coûts, d'être proactifs sur la réglementation et de proposer une offre différenciante sur le marché.

Initiatives par secteur d'activité

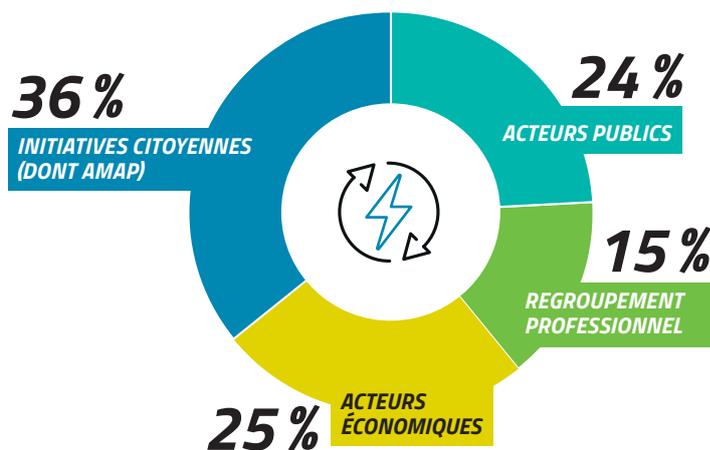


Les initiatives en matière d'économie circulaire sont souvent des initiatives citoyennes (36 % d'entre elles), portées par les associations et notamment les AMAP. Acteurs économiques et acteurs publics comptent chacun pour un quart des initiatives recensées. Les chambres consulaires (CCI, CMA, Chambres d'Agriculture...) proposent également des initiatives intéressantes, avec des programmes de sensibilisation, des formations, la réalisation de guides, etc.

En tête des initiatives : les AMAP et les bâtiments éco-responsables

Par secteur d'activité, l'alimentation et le BTP dominent les initiatives d'économie circulaire. Cette prééminence est en partie liée à la méthodologie employée, mais montre également le développement des AMAP et l'accélération des initiatives d'éco-conception des bâtiments. Le développement des AMAP permet d'assurer un approvisionnement local durable à un nombre croissant de ménages. L'éco-conception des bâtiments est favorisée par la prise de conscience des maîtrises d'ouvrage du besoin de tendre vers plus d'exemplarité, ainsi que par la présence d'acteurs locaux moteurs : Envirobat Centre, Approche Paille, Centres Techniques, plateformes de recyclage, etc.

Enfin, de nombreuses initiatives relèvent de la prévention ou de la valorisation des déchets : réparation, réemploi/réutilisation, réduction du gaspillage.



L'économie circulaire, un modèle économique de plus en plus mis en pratique par les acteurs régionaux

L'enquête menée en 2022 a visé à renseigner les indicateurs liés aux quatre premiers piliers de l'économie circulaire sur les données 2021. La liste complète figure en fin de document.

Différentes sources d'information ont été mises en œuvre pour renseigner ces indicateurs, mais la majorité d'entre eux a été complétée grâce à deux enquêtes. L'une a été réalisée auprès des collectivités locales et des établissements publics à coopération intercommunale (EPCI), l'autre auprès des entreprises de plus de 10 salariés (295 industries et 137 commerces). Ces enquêtes ont

été réalisées au début de l'année 2022. Les indicateurs en pourcentages d'industries ou d'entreprises enquêtées sont des indicateurs **extrapolés** à l'ensemble des entreprises du champ de l'enquête : 1 400 industries de plus de 10 salariés et 4 000 commerces de biens d'équipement. La pondération utilisée pour l'extrapolation s'appuie sur les taux de sondage par taille et secteur d'activité.

Extraction, exploitation et achats durables

L'extraction, l'exploitation et les achats durables (approvisionnement durable) concernent une exploitation efficace, sans gaspillage, des ressources

renouvelables et le recours aussi réduit que possible aux ressources non renouvelables, notamment en favorisant les matières recyclées.



En région Centre-Val de Loire :

38 %
des industries
de 10 salariés et plus
incorporent des
matières recyclées

45 %
des industries de
10 salariés et plus
incorporent des
matières locales

**29 EPCI
sur 55**
interrogés ont mis en
place une stratégie
d'achats responsables

Les collectivités de la région Centre-Val de Loire ont majoritairement intégré l'importance d'une politique d'achat répondant aux critères de développement durable en mettant en place une stratégie d'achat responsable, soit en vérifiant la provenance des matériels achetés, soit en intégrant des critères environnementaux dans les appels d'offres ou en mutualisant leurs achats avec d'autres collectivités.

De même, un fort pourcentage d'industriels de la région Centre-Val de Loire fabrique des produits qui tendent à minimiser leur impact sur l'environnement, en utilisant soit des matériaux recyclés (38 %), soit des matières locales (45 %). Quand ils ne le font pas, ils invoquent des impossibilités techniques, réglementaires ou commerciales (travail en sous-traitance). La marge de progression passe principalement par les donneurs d'ordre.

Écologie industrielle et territoriale (EIT)

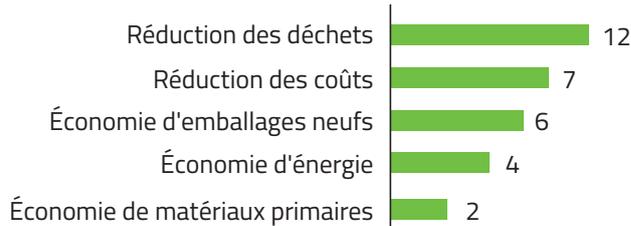
L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) est un mode d'organisation visant à réaliser des économies de matières et d'énergie en proposant des solutions territoriales coopératives. Cela se traduit par des synergies de **mutualisation de biens ou de services** (partage d'équipements, achats groupés, formations) **ou de substitution de matières ou de flux** (réutilisation de déchets, récupération d'énergie, réemploi de sous-produits ou d'emballages), **entre entreprises voisines, au sein d'un même territoire.**

Sur la région Centre-Val de Loire en 2021 :

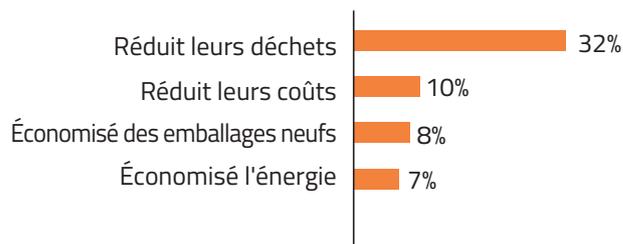
- **10 territoires** soutenus par le Conseil Régional et l'ADEME, dont 7 sont concernés par une démarche d'expérimentation menée par la CCI et la CMA.
- **17 collectivités** déclarent avoir participé à une démarche de ce type ;
- **32 synergies** animées par la CCI sont finalisées ou en cours, 132 entreprises y participent. Parmi les sites industriels et commerciaux de la région, 54 % déclarent mutualiser des ressources ou échanger des déchets / sous-produits avec des entreprises voisines.

Les bénéfices les plus courants de l'EIT sont : la réduction des déchets, la réduction des coûts, l'économie d'emballages neufs et l'économie d'énergie.

Impacts des 32 synergies : nombre de synergies qui permettent une...



Parmi les entreprises qui déclarent échanger / mutualiser des ressources avec leurs voisines, % qui ont



De manière générale, le principe de la coopération entre entreprises est très favorablement accueilli par celles-ci. La moitié des entreprises interrogées pratique déjà des coopérations/échanges avec des unités voisines, même si ce n'est pas dans le cadre d'un projet officiel « EIT ». 30 % des répondants souhaiteraient participer à ce type de démarches.

L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION (EFC)

L'EFC vise à promouvoir de nouveaux services remplaçant la vente d'un produit par la vente de son usage, de manière à réduire l'impact environnemental de sa consommation. D'une part, le produit est moins fabriqué, d'autre part, la vente de son usage pousse le producteur à concevoir des produits ayant une durée de vie plus longue. L'EFC transforme le modèle économique de l'entreprise.

L'EFC peut générer de nouveaux systèmes de consommation, plus vertueux pour l'environnement. Bien que le concept d'économie de la fonctionnalité et de la coopération ne soit pas facile à appréhender dans sa globalité, on dénombre sur la région Centre-Val de Loire :



90 personnes sensibilisées à l'EFC par ces actions en 2021

10 actions de sensibilisation à l'EFC réalisées par NEKOE en 2021

8 collectivités locales proposent des vélos/voitures électriques ou trottinettes en libre-service ou location longue durée

L'ÉCOCONCEPTION

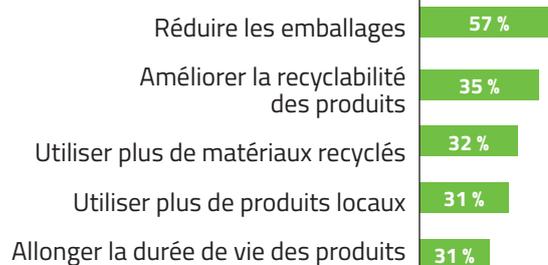
On considère qu'une entreprise est dans une démarche d'éco-conception d'un ou plusieurs produits si la conception du produit intègre une ou plusieurs mesures répondant aux enjeux environnementaux majeurs concernés par le produit, c'est-à-dire permettant de réduire l'impact environnemental à la fois dans une approche multicritère sans transfert d'impacts, et sur chacune des étapes du cycle de vie les plus impactantes du ou des produits.

Sur la région Centre-Val de Loire :

- **21 %** des industries de plus de 10 salariés ont réalisé une analyse de cycle de vie pour au moins un de leurs produits. Cette démarche est beaucoup plus fréquente dans les grandes entreprises (49 % d'entre elles) que dans les PME (13 % d'entre elles).
- **5** entreprises de la région sont titulaires d'écolabels, pour 6 groupes de produits ;
- **25 %** des industries de plus de 10 salariés, dans la conception de leurs produits, prennent des mesures qui concernent au moins deux étapes du cycle de vie des produits, et 6 % concernant au moins trois étapes du cycle de vie des produits.



Mesures d'éco conception engagées par les industries en % d'entreprises



Champ : industries de plus de 10 salariés

La démarche la plus fréquente est la réduction des emballages.

Conclusion : des avancées, mais aussi des besoins de communication

L'économie circulaire est un modèle qui semble gagner du terrain en région Centre-Val de Loire. Parmi les acteurs économiques, beaucoup réalisent des actions qui participent à plusieurs démarches d'économie circulaire, comme le confirment ces indicateurs récapitulatifs :

- **19 %** des entreprises se disent engagées dans une démarche d'économie circulaire, 38 % des industries intègrent des matériaux recyclés, 11 % déclarent participer à une action d'EIT et 54 % font des échanges / mutualisations avec leurs voisines, même si ce n'est pas strictement dans un projet d'écologie industrielle et territoriale. 30 % des entreprises interrogées voudraient participer à une action d'EIT.

Plus de la moitié des répondants à l'enquête (236 entreprises) acceptent d'être recontactés par la région à propos de l'économie circulaire.

Les administrations et collectivités locales participent largement à cet engagement :

- **23%** des établissements scolaires sont engagés dans des projets de développement durable avec un label E3D, soit le double de ce qui est observé au niveau national.
- **29** EPCI, soit 53 % des EPCI répondants déclarent avoir mis en place une stratégie d'achats responsables.

Néanmoins, les marges de progression sont encore importantes, notamment sur l'appropriation des termes propres à l'économie circulaire. De même, il semble que les démarches EC au sein des entreprises pourraient être plus valorisées. Enfin, le terme « Économie circulaire » est souvent synonyme, pour beaucoup, de recyclage, ce qui est restrictif et ne permet pas de prendre en compte l'intégralité du cycle d'utilisation des ressources.

Liste des indicateurs d'économie circulaire

AXES	PILIER	IN°DC	Intitulé de l'indicateur
OFFRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES	Approvisionnement durable	1	Nombre d'EPCI ayant mis en place une stratégie d'achat responsable.
		2	% d'entreprises intégrant des matières premières secondaires dans le processus de fabrication
		3	% d'entreprises qui utilisent des matières premières ou secondaires locales (<250 km) et qui les transforment localement
	Écologie industrielle et territoriale	4	Nb de territoires concernés par une démarche d'EIT
		5	Indicateurs d'impact : nombre de coopérations et de synergies, nombre d'emplois générés, nombre de nouvelles activités créées, nombre d'entreprises concernées.
		6	Indicateurs de performance évaluant les bénéfices engendrés par les démarches d'EIT (économie, eau, matériaux, énergie, gaz à effet de serre)
	Economie de la fonctionnalité	7	Nombre d'actions de sensibilisation à l'EFC effectuées par an.
		8	Nombre de personnes concernées par des actions de sensibilisation sur l'EFC.
		9	Qualité et structure des personnes sensibilisées à l'EFC par an.
		10	Nombre d'EPCI qui développent une offre de location de vélos/trottinettes.
	Éco-conception	11	% d'entreprises qui ont mis en place une analyse du cycle de vie pour au moins un de leurs produits
		12	Nombre d'entreprises titulaires d'écolabels
		13	% d'entreprises fabricant des biens ou des services éco-conçus

Liste des indicateurs d'économie circulaire (suite)

AXES	PILIER	IN°DC	Intitulé de l'indicateur
DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMA- TEURS	Consommation responsable	14	Nombre de collectivités ayant mis en place des actions anti-gaspillage alimentaire
		15	Part d'approvisionnement alimentaire local (<250 km) et bio dans les lycées
		16	Évolution de la part de marché des magasins alimentaires vrac et bio
		17	Évolution de la part de marché des magasins dédiés à la vente de vêtements de seconde main.
	Allongement de la durée d'usage	18	Nombre d'artisans labellisés Répar'acteur
		19	Nombre de structures proposant une action de réparation dans leur offre.
		20	Nombre de projets de consignes
		21	Nombre de structures de réemploi
		22	Tonnage de déchets envoyés en ressourceries à partir des déchèteries
		23	% d'entreprises qui intègrent une prestation de réparation des biens vendus dans leur offre (hors garantie) ou de pièces détachées disponibles au-delà de 10 ans.
		24	Tonnages évités par les acteurs du réemploi
		25	Population couverte par une structure du réemploi / réutilisation (à moins de 10 km)
		26	Nombre de bornes dédiées aux dons
		27	Quantité de biens collectés par les ressourceries et les EPCI : tonnes collectées / réemployées, réutilisées / recyclées / non valorisées / emplois + bénévoles (tonnes)
		GESTION DES DÉCHETS	Recyclage et valorisation déchets
29	Nombre d'unités de méthanisation avec hygiénisation		
30	Nombre de collectivités ayant mis en œuvre une mutualisation territoriale de tri à la source des biodéchets		
31	Taux de valorisation et de réemploi des déblais de chantier		
32	Nombre de plans de prévention internes des déchets réalisés par les administrations et collectivités / Intention de faire de nouveaux plans		
33	Taux de recyclage des déchets en région		
34	Quantité de ressources secondaires inertes produites (tonnes)		
35	Production globale de déchets DMA/OMR/BTP/DAE hors déchets minéraux (kg/hab et tonne/M€ de PIB)		
TOUS	Tous	36	Nombre d'EPCI ayant mis en œuvre une ou plusieurs démarches d'économie circulaire
		37	% d'entreprises ayant mis en œuvre une démarche d'économie circulaire
		38	Taux de couverture de la population par un programme d'économie circulaire
		39	% d'établissements scolaires de tous niveaux bénéficiant d'une labellisation E3D

